

**Commune d'AILLY-SUR-NOYE**  
**Conseil Municipal du 04 mai 2022**  
**Extrait du registre des délibérations**

n° 2022-05-04-07

<p><b>Date de la convocation</b></p> <p align="center">29/04/2022</p>	<p>L'an deux mil vingt deux, le quatre mai à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Pierre DURAND, Maire de la Commune.</p>															
<p>Convoqués : 23</p> <p>Présents : 18</p> <p>Représentés : 2</p> <p>Absents : 3</p>	<p><b>Étaient présents</b> : Mesdames et Messieurs, Pierre DURAND, Christine BOURDELLE PATRICE, Nicolas BLIN, Catherine CATHELY WANTIEZ, Jean-Noël LECOINTE, Maryse-Corinne ROSE, Pascale GIRARD, Gérard LEROY, Vincent DAINE, Annie COCHET, Edith DELBEY, Patrick BERMOND, Sébastien VILLAIN, Frédéric PINOIT, Richard BENOIT, Sonia DOUAY, Céline TAMPIGNY, Marie-Hélène MARCEL</p> <p><b>Étaient représentés</b> : Marylène FRANZ par Marie-Hélène MARCEL et Anne-Marie LATEUR par Maryse-Corinne ROSE</p> <p><b>Étaient absents</b> : Tristan ROUSSEL DASSONVILLE, Paulo MARCELO et Karine PAGEAU</p>															
<p><b>OBJET :</b></p> <p><b>Finances</b></p> <p><b>Budget principal</b></p> <p><b>Requalification de la friche Intermarché en tiers-lieux</b></p> <p><b>Etude de programmation</b></p> <p><b>Demande de subvention</b></p> <p align="center"><b>CD80</b></p>	<p>Sonia DOUAY est désignée secrétaire de séance</p> <p>Monsieur le Maire rappelle que la friche Intermarché doit être requalifiée en tiers-lieux. La commune a fait le choix de recourir à une étude de programmation pour définir les besoins fonctionnels et spatiaux de ce projet. Le bureau d'études VERDI a été retenu pour mener à bien cette mission.</p> <p>Il ajoute que le Conseil Départemental de la Somme vient d'entériner sa nouvelle politique de financement à destination des communes (Fonds d'Appui Communal). Cette étude étant éligible à l'aide départementale, il y a lieu de solliciter cette dernière. M. le Maire fait état du plan de financement correspondant :</p> <table border="1" data-bbox="574 1377 1308 1780"> <thead> <tr> <th colspan="3">PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL – DEMANDE CD 80 2022</th> </tr> <tr> <th>Libellé</th> <th>Montant</th> <th>Taux</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>CD 80</td> <td align="right">11 666 €</td> <td align="right">40,00 %</td> </tr> <tr> <td>Commune</td> <td align="right">17 500 €</td> <td align="right">60,00 %</td> </tr> <tr> <td></td> <td align="right"><b>29 166 €</b></td> <td align="right"><b>100,00 %</b></td> </tr> </tbody> </table>	PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL – DEMANDE CD 80 2022			Libellé	Montant	Taux	CD 80	11 666 €	40,00 %	Commune	17 500 €	60,00 %		<b>29 166 €</b>	<b>100,00 %</b>
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL – DEMANDE CD 80 2022																
Libellé	Montant	Taux														
CD 80	11 666 €	40,00 %														
Commune	17 500 €	60,00 %														
	<b>29 166 €</b>	<b>100,00 %</b>														

Envoyé en préfecture le 12/05/2022

Reçu en préfecture le 12/05/2022

Affiché le 12/05/2022 5 2 0

ID : 060-218000099-20220504-DELIB2022050407-DE

Suite et fin de la délibération n°2022-05-04-07

Après avoir oui les explications, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à déposer une demande de subvention auprès du CD80

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à l'aboutissement de cette demande

Fait et délibéré ce jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie conforme

Le Maire,  
Pierre DURAND

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Pierre Durand', is written over a circular official stamp. The stamp is partially obscured by the signature and contains some illegible text, likely the name of the municipality and the date.